
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : MM Frédéric FOUQUET et Yohan GRALL

Date de convocation : 13 juin 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Contrat avec Citéo pour la concession de licence du logiciel « E-TEM » sur VENDEE TRI

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le Contrat pour l'Action et la Performance signé en 2017 entre Citéo et Trivalis,

Considérant que pour l'application du Contrat pour l'Action et la Performance passé entre Citéo et Trivalis, d'une part, et entre Trivalis et les repreneurs d'autre part, de nombreux flux d'informations sont nécessaires.

Considérant que les repreneurs ont ainsi l'obligation contractuelle d'adresser à Trivalis et à Citéo les tonnages de matériaux repris et que Trivalis doit alors remplir et adresser à Citéo les justificatifs reprenant ces tonnages afin que les soutiens financiers y afférents lui soient versés.

Considérant qu'à ce titre, un logiciel dénommé E-TEM a été développé permettant d'aider les exploitants des centres de tri dans le suivi et la gestion des flux de matériaux, et à Trivalis d'avoir un retour en temps réel de l'exploitation et des tonnages.

Considérant que Trivalis utilise le contrat E-TEM depuis 2009 sur ces anciens centres de tri et depuis 2016 sur le centre de tri départemental VENDEE TRI.

Considérant que le dernier contrat E-TEM a été signé le 13 juillet 2022 entre Trivalis et Citéo pour VENDEE TRI sur la commune de la Ferrière qui s'est achevé le 31 décembre 2022.

Considérant que Citéo propose à Trivalis de signer un nouveau contrat de concession de licence du logiciel E-TEM (nouvelle version 2023) pour VENDEE TRI prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et s'achevant au 31 décembre 2023. Ce contrat sera tacitement reconduit à son échéance par périodes successives de 12 mois, la reconduction ne pouvant aller au-delà du 31 décembre 2025.

Considérant que le coût de la mise à disposition du logiciel E-TEM, couvrant les frais d'hébergement et de mise à disposition de l'outil, les frais de support aux utilisateurs ainsi que les frais de formation s'élève à 2 600 € HT/an pour l'année 2023. Au-delà de cette période, la rémunération de Citéo sera révisée le 1^{er} janvier de chaque année selon une formule d'indexation prévue au contrat.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver le contrat ci-joint, à intervenir avec Citéo, de concession du logiciel « ETEM » sur le centre de tri VENDEE TRI,

Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve le contrat ci-joint, à intervenir avec Citéo, de concession du logiciel « E-TEM » sur le centre de tri VENDEE TRI,

Autorise Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).